



Charte de territoire

Avril 2018

**DÉCISION
PUBLIQUE**



Des organisations et des territoires plus agiles.

IMMEUBLE LE CORAIL

4 BIS ALLÉE DU BÂTIMENT 35000 RENNES

TÉL. : 02 99 87 01 34

E-MAIL : CONTACT@DECISIONPUBLIQUE.FR

WWW.DECISIONPUBLIQUE.FR



Table des matières

Préambule	3
1. Rappel historique	4
2. Les principes fondateurs	6
3. Focus sur la Maison de Pays	8
4. Des services de proximité pour les habitants du Pays de Loiron	9
a. Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)	9
b. La saison culturelle (dont les actions avec les écoles).....	9
c. L'école de musique et d'Arts Plastiques (dont sensibilisation, scolaire et petite enfance ; local pour les amateurs).....	9
d. La coordination des bibliothèques.....	10
e. La MSAP, le Service Emploi, les permanences sociales (Mission Locale, Energies, ...)	10
f. Les 2 déchetteries.....	10
g. Les transports, scolaires, pour la saison culturelle, le cinéma et à la demande.....	10
h. Equipe technique (espaces verts, prêts de matériels, maintenance des bâtiments intercommunaux et renfort logistique spectacle)	11
i. Service informatique / téléphonie en soutien des communes	11
j. Le groupement d'achats, d'assurances.....	11
k. L'épicerie sociale et le logement.....	11
l. La gestion locative pour les entreprises : conciergerie et maintenance	12
5. Observations et suivi des services de proximité existants sur le territoire de la CCPL	13
6. Conclusion	13



Préambule

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Mayenne a entériné lors de son vote en février 2018, le projet de fusion entre les collectivités de la Communauté de Communes du Pays de Loiron et de Laval Agglo.

Cette fusion sera effective dès le 1^{er} Janvier 2019, soit dans quelques mois maintenant.

Dès lors, la démarche de fusion est lancée à travers un ensemble de groupes de travail, en prolongement des travaux qui avaient été conduits en 2017.

Il convient cependant de réaffirmer toute l'importance de la dimension politique dans un tel processus en plaçant, avant toute chose, les habitants et leurs besoins au centre de la démarche. Pour le dire autrement, et avant toutes considérations organisationnelles et techniques, il est primordial de reposer la question des services et réponses concrètes qui seront proposés aux habitants du nouvel EPCI à partir du 1^{er} janvier prochain et notamment de ceux résidant sur le territoire de l'actuelle Communauté de Communes du Pays de Loiron.

Ainsi, à travers cette Charte de territoire, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Loiron souhaitent que l'offre de services présente actuellement sur le territoire puisse perdurer selon des modalités variables selon les compétences exercées par le futur EPCI.



1. Rappel historique

53 ans ! C'est le nombre d'année d'existence que la Communauté de Communes du Pays de Loiron atteindra le 12 novembre prochain, puisqu'en 1965 a été créé le SIVOM de la région de Loiron.

Ce syndicat a tout d'abord évolué en District du Pays de Loiron le 1^{ier} janvier 1992, avant que ce dernier ne devienne l'actuelle Communauté de Communes du Pays de Loiron le 1^{ier} janvier 2001.

De très nombreuses constructions ont structuré le territoire tout au long de ces années :

- ✓ La participation à la construction du collège Misedon à Port-Brillet dès 1968 ;
- ✓ L'acquisition de plus de 4ha en vue de la construction de la zone d'activités du Relais en 1981 ;
- ✓ La création du parc d'activités de la Gravelle en 1990 ;
- ✓ La construction du centre de secours à Port-Brillet en 1992, ainsi que la création de l'atelier d'arts plastiques ;
- ✓ L'inauguration de la Maison de Pays en 1999.

D'autres réalisations peuvent également être citées telles que l'Hôtel d'entreprises, l'espace petite enfance, les ateliers-relais, le village d'artisans ou encore, les 3 chênes, équipement culturel de grande qualité et fer de lance de la saison culturelle.

Autant de réalisations qui témoignent du dynamisme du territoire et de la volonté de ses élus d'œuvrer pour son attractivité.

Jusqu'à aujourd'hui, ce dynamisme apparaît à tous les niveaux d'intervention de la CCPL :

- ✓ En termes de développement économique, par un taux de chômage sur le territoire bien en-deçà du département et du niveau national, et la présence de 5 parcs d'activités ;
- ✓ Par la forte participation des habitants lors des réflexions sur l'aménagement du territoire ;
- ✓ A travers une saison culturelle reconnue et qui fédère toujours plus de participants ;
- ✓ De par le succès de l'école de musique et d'arts plastiques avec près de 350 élèves et l'implication de 15 enseignants spécialisés ;
- ✓ Par un réseau de bibliothèques structurant le territoire, au plus près des habitants ;
- ✓ A travers le Relais Assistantes Maternelles regroupant 200 assistants maternelles agréés
- ✓ Par une gestion raisonnée des déchets visible notamment à travers la présence de 63 points tri répartis sur le territoire et de 2 déchetteries ;
- ✓ Par une action sociale volontariste s'incarnant à travers un service emploi apportant des réponses concrètes à plus de 2600 personnes par an, ainsi que par l'action de l'épicerie sociale ;
- ✓ A travers la Maison des services au public située à Loiron et permettant de disposer de réponses adaptées (11 partenaires impliqués) ;
- ✓ Enfin, par les actions sur l'habitat tant en termes de réduction des dépenses énergétiques qu'en ce qui concerne la qualité de l'air intérieure.



Tout cet ensemble de services traduit le dynamisme et le volontarisme des élus qui s'est exprimé sur le territoire du Pays de Loiron pendant plus d'un demi-siècle.

Maintenant qu'une nouvelle page de l'histoire s'ouvre pour ses habitants, il est vital que toutes ces réalisations, toute cette énergie investie soit pleinement prise en compte.

« Un peuple qui oublie son passé n'a pas d'avenir » Winston Churchill



2. Les principes fondateurs

Au regard de l'historique précédemment exposé, il ressort toute la spécificité du territoire du Pays de Loiron, car les services qui ont été mis en place durant toutes ces années ne sont que l'expression des attentes et besoins de ses habitants.

Dès lors, un changement de périmètre administratif ne peut remettre en cause une certaine vision de l'action publique, vision qui prend appui sur un ensemble de principes fondateurs auxquels les élus du territoire sont attachés.

La proximité comme élément structurant de l'action publique :

En premier lieu, il faut entendre la notion de proximité dans son acception géographique en considérant que le point de départ, le pivot de la proximité reste la commune. Celle-ci représente le premier bassin de proximité.

Un deuxième cercle de proximité est constitué des communes limitrophes qui mettent en œuvre des réponses solidaires à des problématiques du quotidien.

Enfin, l'histoire de la CCPL et l'ensemble des actions qui ont été conduites, en constituent de fait une échelle de proximité, un véritable bassin de vie.

En second lieu, il importe également d'apprécier la notion de proximité en fonction des populations qui composent le territoire, et notamment des plus démunis pour lesquels le rapport au territoire apparaît plus difficile.

A ce titre, les outils numériques comme vecteur de proximité, seront à renforcer et des accompagnements à penser.

La ruralité comme composante de l'identité du territoire :

La ruralité est avant tout un cadre de vie, un lien au territoire, qui fait des communes de la CCPL de véritables espaces de vie et non pas de simples dortoirs. Les habitants y ont toute une vie sociale, pour qui la notion de mobilité constitue une réalité particulière ; ainsi, les services « locaux », qu'ils soient publics ou privés, représentent des éléments vitaux d'une existence pleine et entière pour les habitants.

L'aménagement du territoire comme socle des équilibres :

Un territoire dans lequel la proximité des services constitue le point d'entrée des décisions relatives à l'aménagement des espaces, il n'est cependant pas possible de disposer de tout, partout. C'est à travers



l'existence de « pôles de proximité », c'est-à-dire par une approche multipolaire du territoire que se sont constitués les arbitrages des élus de la CPPL durant ces dernières décennies.

C'est, à l'avenir, une approche qui garde tout son sens au regard des caractéristiques du territoire.

La qualité des services rendus comme ambition toujours réaffirmée :

La notion de qualité renvoie à de très nombreuses réalités pour les habitants. La qualité des services pouvant être appréciée à l'aune de critères aussi variés que l'amplitude horaire, le coût, l'écoute, l'accueil, l'interlocuteur unique, les délais de prise en charge, et bien d'autres déclinaisons encore.

C'est pourquoi, les élus de la CCPL ont souhaité ne mettre en avant qu'un seul angle de vue pour lui donner toute son importance : un service de qualité est un service au plus près des habitants.

Cette formule résume bien à elle seule la préoccupation première des élus du territoire. Car c'est près de 53 années d'existence, 53 années de réponse aux besoins des habitants, qui en donnent tout le poids, toute la valeur.

Ainsi, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Loiron réaffirment que le nouvel ensemble territorial qui naîtra le 1^{er} janvier 2019 devra continuer, de porter ces principes fondateurs et d'incarner à travers ses projets l'esprit qui a animé le Pays de Loiron pendant plus d'un demi-siècle.



3. Focus sur la Maison de Pays

La Maison de Pays constitue l'une des réalisations phares de la CCPL sur ces dernières années. Visible et répondant aux enjeux énergétiques du moment, elle représente un véritable geste architectural au service de l'identité du territoire.

C'est pourquoi, il importe à l'ensemble des élus de la CCPL que cet outil au service de la proximité des politiques publiques puisse conserver une fonction centrale dans le cadre de la future agglomération.

Ainsi, est exprimée la volonté qu'un ensemble de services puissent être localisés à la Maison de Pays. Il s'agit plus précisément de :

- L'école de musique
- La MSAP ; les permanences sociales (mission locale, énergies,...)
- Le service emploi
- L'épicerie sociale et logement
- La gestion locative pour les entreprises : conciergerie et maintenance
- La saison culturelle
- La coordination des Bibliothèques
- Le Relais Assistantes Maternelles
- Les ateliers techniques (La Gravelle)



4. Des services de proximité pour les habitants du Pays de Loiron

L'histoire du Pays de Loiron est jalonnée par la création de tout un ensemble de services en réponse aux besoins de ses habitants. Il importe aux représentants du territoire que ces services perdurent à l'avenir.

a. Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Est exprimée la volonté que ce service perdure au niveau intercommunal actuel. Cette compétence de la future Agglo pourra être territorialisée, sans omettre les passerelles avec les RAM communaux présents sur le territoire.

Afin d'assurer une cohérence d'action au niveau de la nouvel Agglo, il est souhaité la présence d'un élu communautaire d'une commune de la CCPL au sein de la commission dédiée.

b. La saison culturelle (dont les actions avec les écoles)

Est exprimée la volonté que ce service perdure au niveau intercommunal actuel. Une coordination avec les différentes programmations culturelles existantes sur le territoire est nécessairement à prévoir.

Afin d'assurer une cohérence d'action au niveau de la nouvel Agglo, il est souhaité la présence d'un élu communautaire d'une commune de la CCPL au sein de la commission dédiée.

c. L'école de musique et d'Arts Plastiques (dont sensibilisation, scolaire et petite enfance ; local pour les amateurs)

Est exprimée la volonté de voir perdurer ce service (avec l'ensemble des équipes actuelles) à travers l'existence d'un véritable pôle.

A ce titre, il apparaît pour les élus du Pays de Loiron de conserver la transversalité des approches avec notamment, les scolaires, mais également le RAM et la saison culturelle, l'itinérance de l'école de musique et les Bibliothèques.

Il est également avancé que la constitution du nouvel EPCI à échéance du 1^{er} janvier prochain ne doit pas représenter un frein aux démarches d'ores et déjà engagées ; ainsi est prévue la mise en place d'une Classe Théâtre à partir de septembre 2018.



d. La coordination des bibliothèques

Ainsi, est exprimée la volonté de voir se renforcer ce service et que le dépôt de livres par les Conseil Départemental au niveau de la Maison de Pays puisse perdurer.

e. La MSAP, le Service Emploi, les permanences sociales (Mission Locale, Energies, ...)

Ce service apporte une réponse tangible à la notion de proximité défendue par les élus du territoire.

Est exprimée la volonté que non seulement ce service perdure, sachant qu'il répond pleinement aux besoins des habitants, mais également qu'il soit géographiquement localisé au sein de la Maison de Pays comme actuellement.

L'idée d'un maillage sur l'ensemble du nouveau territoire constitué de plusieurs MSAP pourrait être envisagée. Dans le même registre, l'idée d'une MSAP itinérante pourrait être étudiée.

f. Les 2 déchetteries

Est exprimée la volonté que soient maintenues les 2 déchetteries du Pays de Loiron et les équipes en place.

En ce qui concerne la compétence Gestion des déchets, les enjeux, priorités et spécificités relatives à la ruralité devront être intégrés comme grille d'analyse dans les décisions qui seront à prendre par le nouvel EPCI.

g. Les transports, scolaires, pour la saison culturelle, le cinéma et à la demande

Cette thématique est centrale pour les élus du Pays de Loiron puisque sa mise en œuvre révèle les spécificités d'un territoire rurale et peu dense. Ainsi, les services de transport d'ores et déjà mis en place répondent au plus près aux attentes des habitants, en lien avec d'autres services publics présents sur le territoire.

Dès lors, est exprimée la volonté que le service de transport pour les enfants en lien avec la saison culturelle et le cinéma puisse perdurer.

D'un point de vue financier, est exprimée la volonté que l'enveloppe du transport pour les primaires revienne aux communes concernées (environ 80 K€)

Est également exprimée la volonté que la taxe transport ne soit pas effective tant qu'il n'y a pas de transport sur le territoire.



h. Equipe technique (espaces verts, prêts de matériels, maintenance des bâtiments intercommunaux et renfort logistique spectacle)

De façon pragmatique, est exprimée la volonté que l'équipe technique reste en place en local pour continuer à gérer les bâtiments présents sur le territoire actuel de la CCPL.

De la même manière et pour ce qui concerne le prêt de matériels, est proposée une approche de mutualisation territorialisée (prêt de matériels en proximité).

i. Service informatique / téléphonie en soutien des communes

Ce service répond à un besoin de proximité et de réactivité. Ainsi, est exprimée la volonté de voir, non seulement perdurer ce service, mais également de le voir s'étoffer notamment en direction des écoles, restaurants scolaires et centres de loisirs.

j. Le groupement d'achats, d'assurances

Est exprimée la volonté de voir perdurer ce service sachant que Laval Agglo propose également déjà ce service.

Ce dernier pourrait également être développé en direction des communes (par exemple, l'informatique au niveau des écoles).

Dans un autre registre, un service de conseil juridique sur les marchés pour les communes pourrait être envisagé.

k. L'épicerie sociale et le logement

Est exprimée la volonté de voir perdurer ce service selon une approche de Pôle (aujourd'hui localisé à La Brulatte).



1. La gestion locative pour les entreprises : conciergerie et maintenance

Est exprimée la volonté que ce service perdure, avec une présence physique au niveau de la Maison de Pays afin d'assurer un niveau de réactivité compatible avec les exigences des entreprises présentes sur la zone d'activité de La Gravelle.



5. Observations et suivi des services de proximité existants sur le territoire de la CCPL

Les services et équipements portés et construits par la CCPL constituent les éléments tangibles que le territoire apporte à la constitution du nouvel EPCI au 1^{er} janvier prochain. Mais il importe également que les services proposés aux habitants continuent, sous une forme ou sous une autre, de répondre à ce qui fait sens pour eux.

Dans cet esprit, ces services spécifiquement présents sur le territoire de la CCPL, devront être abordés dans le projet de territoire du nouvel EPCI qui sera élaboré courant 2018.

Le contrôle et l'observation de la poursuite de ces services devra s'effectuer au sein du futur bureau communautaire, lequel s'appuiera sur les travaux et réflexions des commissions de travail ou des commissions thématiques par pôle pour l'enseignement artistique, notamment, qui seront mises en place début 2019.

6. Conclusion

C'est avec une volonté affirmée que les acteurs de la CCPL, élus et agents des services, souhaitent construire dès aujourd'hui une nouvelle page d'histoire pour un nouveau territoire.

Cette volonté d'avancer, de construire et de proposer encore de nouvelles réponses à des besoins sans cesse renouvelés s'était d'ailleurs exprimée en 2017 par la définition et le vote d'un Projet de Territoire.

Demain, partie prenante d'un avenir commun, les élus de la CCPL affirment leur volonté que soit rapidement défini un véritable Projet de Territoire à l'échelle du nouvel EPCI, projet de territoire dans lequel la notion de « Bassin de vie », héritage dynamique d'une histoire singulière, prenne toute sa place.